



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 8 mars 2019

**Mise à l'enquête publique
pour autorisation de bâtir**

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- M. Roger Cretton, Rte du Fays 30, 1921 Martigny-Croix par Bernard Moix SA, rue de l'Eglise 19, 1950 Sion pour la construction d'un couvert de jardin sur la parcelle 9028 du plan 35 (cadastre parcelle 120 du plan 71) au Fays, zone 8 habitation faible densité C, coord. 568'405/102'405, propriété du requérant, dossier déposé le 01.02.2019.
- Espace Concept Création Sàrl, Rte du Levant 106, 1920 Martigny pour la construction d'un couvert à voitures sur la parcelle 1407 du plan 10 au lieu-dit La Vidondée à Martigny-Croix, zone 7 habitation faible densité B, coord. 570'110/103'850, propriété de M. Stéphane Vannay, dossier déposé le 11.12.2018.
- M. Stéphane Guex, Chemin de la Rasse 3, 1921 Martigny-Croix pour la rénovation de la couverture et des façades de la grange sur la parcelle 3035 du plan 20 au Cergneux, zone 1 village B, coord. 568'733/102'838, propriété du requérant, dossier déposé le 06.02.2019.
- Mme Olga Hermansky par M. Thierry Jacquériorz, avenue de la Fusion 179, 1920 Martigny pour l'agrandissement de l'habitation sur la parcelle 2906 du plan 20 au Cergneux, zone 1 village B, coord. 568'706/102'909, propriété de la requérante et de son époux M. Hynek Hermansky, dossier déposé le 17.01.2019.
- M. Joël Pradegan, Rte de la Fontaine 25, 1921 Martigny-Croix pour la rénovation de la couverture de l'habitation sur la parcelle 2843 du plan 19 à La Fontaine, zone 1 village B, coord. 569'114/103'120, propriété du requérant, dossier déposé le 25.01.2019.
- M. Jacques Troillet, Rte des Rappes 49, 1921 Martigny-Croix pour le remplacement des fenêtres et volets sur la parcelle 1659 du plan 12 aux Rappes, zone 1 village B, coord. 569'863/103'503, propriété du requérant, dossier déposé le 14.02.2019.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau technique communal pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale